

Projet de création d'un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté inter-préfectoral n° 045-2016 du 29 janvier 2016, il sera procédé, du 18 février 2016 au 12 avril 2016 inclus, soit pendant 55 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la création du parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate, sur le territoire des communes suivantes :

BELGODÈRE	OLMETA DI CAPOCORSO	CENTURI	PIETRACORBARA
PALASCA	NONZA	ERSA	SISCO
SAN GAVINO DI TENDA	OGLIASTRO	ROGLIANO	BRANDO
SANTO PIETRO DI TENDA	CANARI	TOMINO	SANTA MARIA DI LOTA
SAINT FLORENT	BARRETTALI	MERIA	SAN MARTINO DI LOTA
PATRIMONIO	PINO	LURI	VILLE DI PIETRABUGNO
FARINOLE	MORSIGLIA	CAGNANO	

ainsi que dans les services suivants :

■ **Direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse**
Service juridique et coordination (siège de l'enquête)
Unité coordination
 8, boulevard Benoîte Danesi – CS 60 008
 20 411 BASTIA cedex 9

■ **Direction interrégionale de la mer Méditerranée**
Délégation de Corse
 15 bis, boulevard Sampiero
 20 000 AJACCIO

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé dans les mairies des communes et les services précités, afin de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture, par le public qui pourra formuler ses observations dans les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront également être adressées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, dont l'adresse est indiquée ci-dessus, ou par voie électronique (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 12 avril 2016. Elles seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public. Ces observations seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Philippe PERONNE, administrateur en chef 1^{ère} classe des affaires maritimes, commissaire enquêteur titulaire, désigné par décision du président du tribunal administratif de Bastia, en date du 29 décembre 2015, recevra les observations du public aux lieux, dates et horaires ci-dessous :

Communes	Adresses des lieux de permanence	Dates et horaires des permanences
PIETRACORBARA	Hameau Oreta, 20 233 PIETRACORBARA	Lundi 22 février 2016, de 8 h 30 à 12 h 00.
BRANDO	BP 28, Erbalunga, 20 222 BRANDO	Mercredi 24 février 2016, de 14 h 00 à 18 h 00.
BELGODÈRE	Casale Vincentelli, 20 226 BELGODÈRE	Jeudi 25 février 2016, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30.
SAINT FLORENT	Bâtiment administratif, BP 4, 20 217 SAINT FLORENT	Mardi 8 mars 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
PATRIMONIO	BP 6, hameau Sainte-Marie, 20 253 PATRIMONIO	Mercredi 9 mars 2016, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.
SANTA MARIA DI LOTA	Route du tennis, 20 200 SANTA MARIA DI LOTA	Jeudi 10 mars 2016, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
ROGLIANO	Village, 20 247 ROGLIANO	Vendredi 11 mars 2016, de 9 h 00 à 12 h 00.
SAN MARTINO DI LOTA	Lieu-dit Pietranera, route du cap, BP 32, 20 200 SAN MARTINO DI LOTA	Lundi 21 mars 2016, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30.
VILLE DI PIETRABUGNO	Hameau de Guaitella, 20 200 VILLE DI PIETRABUGNO	Mardi 22 mars 2016, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.
PINO	Place de l'église, 20 228 PINO	Mercredi 23 mars 2016, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 00.
ERSA	Lieu-dit Conventu, 20 275 ERSÀ	Jeudi 24 mars 2016, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
SAN GAVINO DI TENDA	Village, 20 246 SAN GAVINO DI TENDA	Mardi 5 avril 2016, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
PALASCA	Village, 20 226 PALASCA	Mercredi 6 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.
SANTO PIETRO DI TENDA	Village, 20 246 SANTO PIETRO DI TENDA	Jeudi 7 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00.
NONZA	Place de la mairie, 20 217 NONZA	Lundi 11 avril 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.
CENTURI	Le port, 20 238 CENTURI	Mardi 12 avril 2016, de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Monsieur Pierre Olivier BONNOT, attaché des services de l'État à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier fait également l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (<http://www.haute-corse.gouv.fr>).

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la mission d'étude pour un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate (bâtiment D, résidence Plein Sud, avenue Paul Giacobbi, 20 600 BASTIA), et sur son site internet (<http://www.aies-marines.fr/cap-corse>).

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, à la mission d'étude pour un parc naturel marin autour du cap Corse et de l'Agriate, à la préfecture maritime de la Méditerranée, à la direction interrégionale de la mer Méditerranée, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (service juridique et coordination), et dans les mairies des communes où le dossier a pu être consulté par le public, dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture maritime de la Méditerranée et sur celui des services de l'État en Haute-Corse.

La décision de créer ou non le parc naturel marin sera prise par décret.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.